

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 12 décembre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Mireille BENEDETTI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriatî DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheira ZENAFI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI représentée par Céline FILIPPI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Laurence LUCCIONI - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Catherine CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Solange BIAGGI - Michel DARY représenté par Gérard CHENOZ - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Josette FURACE représentée par Louisa HAMMOUCHE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Martine GOELZER représentée par Claudette MOMPRIVE - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick PADOVANI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Nathalie PIGAMO - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Xavier MERY - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Guy TEISSIER représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis TIXIER représenté par Andrée GROS - Jocelyne TRANI représentée par Gisèle LELOUIS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Roland CAZZOLA - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Pierre DJIANE - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÉS - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 12 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 012-1156/17/CT

■ DEEN - Approbation d'une convention pour l'année 2018 avec l'association Ciotat Emploi Initiatives pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi MP Est - Attribution d'une subvention pour l'année 2018

DPEATSV 17/15872/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Depuis sa création, le 1^{er} Janvier 2016, la Métropole, compétente dans le domaine, développe une stratégie métropolitaine en matière d'insertion par l'économique à l'échelle de chacun des 6 territoires. Au niveau du Conseil de Territoire Marseille Provence, cette intervention repose sur trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) développés selon les spécificités des trois bassins qui composent le territoire :

- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Est (PLIE MP Est),
- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Centre (PLIE MP Centre),
- Le Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille Provence Ouest (PLIE MP Ouest).

L'objectif est de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification. La Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE, conformément aux protocoles d'accord qui définissent pour chacun d'entre eux leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Entre 2015 et 2017, 3 conventions de financement ont été élaborées entre le Conseil de Territoire et chacun des 3 PLIE faisant référence au montant de sa participation ainsi que celle du Département par le biais d'une subvention de fonds de concours pour une période analogue.

Sans réaliser un bilan exhaustif sur la période de l'engagement, le PLIE MP Est, qui intervient sur les communes de Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Gémenos, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule, a pu réaliser les résultats suivants :

Villes	Nombre d'accompagnements	Insertions Professionnelles Réussies / Sorties positives	
La Ciotat	681	141	
Carnoux-en-Provence	46	18	
Cassis	62	17	
Ceyreste	29	5	
Gémenos	43	9	
Roquefort la Bédoule	37	13	
TOTAL PLIE-MP-Est	898	207	

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

En 2017, de nouveaux protocoles ont été élaborés pour les trois PLIE du territoire Marseille Provence. Ces protocoles qui couvrent la période 2018-2022 et fixent entre autres les modalités de participation des différents financeurs des PLIE et du FSE, ont été approuvés par le Conseil de Territoire Marseille Provence.

PLIE MP Est, qui intervient sur les communes de Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Gémenos, La Ciotat, Roquefort-la-Bédoule devra accueillir 450 personnes éloignées de l'emploi parmi lesquelles 60% de bénéficiaires du RSA ; 20% habitants les quartiers en veille active et, pour la moitié d'entre eux l'intégration dans un emploi durable d'une durée d'au moins 6 mois.

Prochainement, la Métropole Aix-Marseille-Provence, devenant Organisme Intermédiaire (OI) pour la gestion du Fonds Social Européen (FSE) au 1^{er} Janvier 2018, gèrera une subvention globale FSE pour l'ensemble des 6 PLIE de son territoire dont les 3 PLIE du Territoire Marseille Provence.

En début d'année 2018, un appel à projet PLIE désignera les 3 prochaines associations gestionnaires des 3 PLIE du territoire pour la période 2018-2020 (3 ans).

Pour maintenir les obligations liées à l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus éloignés et la relation avec le monde économique, l'association « Ciotat Emploi Initiatives », actuel gestionnaire du PLIE MP Est continuera d'accueillir le public et l'orienter vers un emploi durable dans le respect du protocole d'accord PLIE.

Les objectifs spécifiques sont :

- OS1 : *Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale.*
- OS2 : *Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion.*
- OS3 : *Développer des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.*

Ainsi que la mise en œuvre du PLIE sur le bassin Est du territoire de Marseille Provence.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention accordée pour l'année 2018, sous réserve de l'approbation du budget, qui s'élève à 130.000 euros.

Enfin, le budget devrait être complété ultérieurement par le Conseil Départemental (par le biais d'une subvention de fonds de concours préparée par le DGA Insertion) et par les crédits du FSE à l'issue de l'appel à projet PLIE qui sera lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence en début d'année 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 12 Décembre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;
- Les instructions relatives aux modalités de financement des PLIE au titre du Fonds Social Européen pour la période 2014-2020, et les règlements et supports de gestion y afférent et à venir ;
- La délibération du 19 Octobre 2017, PON FSE 2014-2020 – Avis de principe relatif à la désignation de la Métropole Aix-Marseille-Provence en qualité d'Organisme Intermédiaire et de contrôle du FSE pour le compte des PLIE du territoire métropolitain ;
- La délibération du 19 octobre 2017 du Bureau de Métropole concernant la demande de fonds de concours au Conseil Départemental des Bouches du Rhône relative au financement des 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi du territoire métropolitain ;
- La délibération de décembre approuvant le protocole d'accord du PLIE MP Est 2018-2022.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence est compétent pour l'animation des dispositifs en matière d'insertion par l'économie ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a succédé à la communauté urbaine Marseille Provence Métropole, est devenue Organisme Intermédiaire (OI) gestionnaire des crédits du FSE ;
- Qu'il existe une demande de fonds de concours au Conseil Départemental des Bouches du Rhône relative au financement des 6 Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi du territoire métropolitain ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est signataire du protocole d'accord du PLIE MP Est;
- Que le Conseil de Territoire est signataire du protocole d'accord du PLIE MP Est.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 135 000 euros pour l'année 2018 à l'association « Ciotat Emploi Initiatives ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association Ciotat Emploi Initiatives gestionnaire du PLIE MP Est.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que ses avenants favorisant l'exécution des activités prévues par le protocole 2018-2022.

Signé le 12 Décembre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Janvier 2018

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Nature 6574 - Fonction 65 – Sous-politique E 120.

Présents	110
Représentés	27
Voix Pour	125
Voix Contre	0
Abstentions	12

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC